

articles en franchise) dans chaque province, en 1894, et le montant de la taxe douanière perçue sur ces articles :—

VALEUR DES IMPORTATIONS TOTALES POUR LA CONSOMMATION  
LOCALE PAR PROVINCE, 1894, (Y COMPRIS LES  
MONNAIES ET LINGOTS).

PAYS.	IMPORTATIONS TOTALES.		ARTICLES ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION.			Droits perçus.
	Articles impo- sables.	Articles admis en franchise.	Articles impo- sables.	Articles admis en franchise.	Total.	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ontario .....	26,467,486	15,558,152	26,257,187	15,625,666	41,882,853	7,475,142
Québec .....	34,175,559	24,555,510	24,368,456	24,594,527	48,962,984	7,723,380
Nouvelle-Ecosse.....	3,919,179	5,436,376	3,584,963	5,484,200	9,069,163	1,203,790
Nouveau-Brunswick..	3,055,384	2,030,976	2,889,973	2,038,758	4,928,731	1,012,782
Manitoba .....	1,770,050	583,718	1,808,236	583,986	2,392,222	602,466
Colombie anglaise....	3,555,249	1,714,368	3,457,684	1,732,676	5,190,359	1,189,414
Ile du P.-E. ....	354,153	196,839	368,040	197,493	565,533	161,836
Les Territoires.....	44,446	57,495	44,643	57,495	102,138	11,012
Total.....	73,341,506	50,133,434	62,779,182	50,314,801	113,093,983	19,379,822

997. Sur le montant total des droits perçus, \$8,245,546, ou 43 pour 100, furent perçus sur des marchandises venant de la Grande-Bretagne, \$6,960,951, ou 36 pour 100, sur des marchandises venant des Etats-Unis. Ceci est expliqué par le fait que près de 51 pour 100 des importations des Etats-Unis étaient des marchandises exemptes de droits, principalement des matières premières, et seulement 29 pour 100 des importations venant de la Grande-Bretagne étaient exemptes de droits. Les montants les plus considérables qui viennent ensuite furent perçus comme suit : \$1,019,568 sur les articles venant de France, \$978,225 venant d'Allemagne, et \$879,108 venant de la Hollande. Les droits sur les importations venant des Indes occidentales ont été très affectés par l'abolition des droits sur le sucre et sont tombés de \$1,337,754 en 1891, à \$314,148 en 1893, et à \$292,465 en 1894.

998. Les chiffres donnés dans le tableau précédent indiquent seulement les voies par lesquelles les marchandises entrent dans la Puissance et ne représentent en aucune façon la consommation de chacune des provinces. La province de Québec possédant les principaux ports d'entrée du Saint-Laurent et celle d'Ontario les principaux ports d'entrée pour les marchandises venant des Etats-Unis, il est évident qu'une très grande partie des droits perçus sont payés par les autres provinces, et il est probable que la plus forte partie des droits perçus dans la province de Québec est réellement payée par la province d'Ontario. Les mêmes remarques s'appliquent également aux exportations. Des produits de l'Ile du Prince-Edouard sont transportés à la terre ferme et de là envoyés aux ports de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et sont entrés comme étant exportés de ces provinces. D'après les tableaux de la navigation et du commerce, 81,086 têtes de bétail furent exportées de la province de Québec en 1894, c'est-à-dire du port de Montréal, mais au delà de 90 pour 100 venaient d'Ontario.

999. Le tableau suivant montre le progrès des importations des matières brutes depuis la confédération :—